

[Titre 1] Quel(le)s frontières / seuils pour reconnaître le francanglais¹ dans le paysage langagier au Cameroun ?

Auteur
Equipe de rattachement
Institution

[Titre 2] Résumé et mots-clés

[Titre 2] Résumé et mots-clés (dans une autre langue, si possible)

[Titre 2] Introduction

Police : Arial, 12. De manière générale, la convocation de la notion de frontière, comme celle de seuil, est adossée à des références géographiques. La frontière renvoie alors à une barrière, ligne tracée dans le but de délimiter des espaces ; le seuil à ce qui permet de passer de l'un à l'autre. En rapport avec les langues, la frontière va ainsi traduire des discontinuités linguistiques entre territoires, circonscrites par des différences interlinguistiques. Dans des contextes de diversité linguistique, différents travaux (Viaut, 2004 ; Calvet, 2000 ; Canut, 2000) ont montré que le passage d'une langue à une autre, comme le choix d'un angle de compréhension des langues, traduisent ainsi des enjeux variés qui seront parfois reçus sous le prisme d'une fluidité des frontières.

[Titre 2] 1. Titre 2

Pour commencer cette réflexion sur la question des frontières interlinguistiques au Cameroun, observons un extrait catégorisé comme francanglais. Il vient d'une chanson de Maahlox le Vibeur² dont le titre constitue une représentation de la dynamique sociolinguistique au Cameroun : « ça sort comme ça sort » :

Et si mon voisin fais un way qui me wanda
Mouf je m'en fiche je triche
Quand je me fâche, je me lâche
Plus rien ne me pach, je crée mes propres piches

1 Police : Arial, 10. À côté d'autres appellations, cette dénomination est privilégiée par les locuteurs pour désigner ce que chercheurs, institutions et journalistes appellent toujours camfranglais (Carole de Féral 2007b, Anne Frédérique Harter 2005).

2 Maahlox le Vibeur, 2016, « Ça Sort Comme Ça Sort », (<http://www.kamerlyrics.net/lyric-944-maahlox-le-vibeur-ca-sort-comme-ca-sort>).

L'artiste révèle ici qu'il peut soit reproduire une pratique qui lui paraît pertinente, soit se *lâcher* s'il en ressent le besoin, voire *créer ses piches*, c'est-à-dire inventer des tactiques personnelles s'il juge cela adéquat.

Dans l'identification des frontières entre les langues, cette posture axée sur l'interprète (et son histoire) n'a pas encore été problématisée dans les recherches sociolinguistiques au Cameroun. Cela me semble pourtant important car comme nous allons le comprendre, le francanglais représente une ambiance qui fait résonner des éléments de l'histoire de chaque francanglophone aux évolutions de ce parler, des aspects de la politique de bilinguisme officiel national (anglais-français), l'urbanisation³ rapide depuis la création des premières factoreries allemandes des années coloniales. Cela conduit à un condensé d'éléments s'extériorisant souvent dans le sens du titre de la chanson « Ça Sort Comme Ça Sort », qui induit que tout est possible. Il ne s'agit toutefois pas de relativisme, mais d'une orientation expérientielle liée à une interprétation auto-hétéro-poïétique (voir Georges Gusdorf, 1991) qui combine à la fois la vie de l'artiste et celle de ses interprètes. Les deux premières lignes de son texte sont éloquentes :

Je porte mon pantalon, je suis debout
C'est toi que ça serre ? Je wanda même

Paraphrasons cet énoncé : les éléments de mise en relation que je projette vers autrui (comme les vêtements – Je porte mon pantalon) relèvent d'un choix (politique). Autrui n'a donc pas à en être étonné (C'est toi que ça serre ?) car j'en assume les conséquences. C'est plutôt moi qui suis surpris (Je wanda même) que mon ressenti ne soit pas considéré. Ce qu'il faut retenir, c'est que ces frontières émergent des choix du locuteur, lesquels dépendent de dimensions sensibles dans sa compréhension du monde. Le sens que j'ai du monde dépend en effet de moi, de la projection que j'effectue, que ce soit en termes de mouvement ou d'immobilité. Sous cet angle, ce qui prime c'est donc la traduction/découverte de soi, l'articulation entre expériences et relations, faite de rencontres et de croisements mis en relief à travers le point de vue.

[Titre 2] 3. Fonder les frontières sur le sentiment de légitimité

Une perspective plus ouverte consiste à fonder la pertinence de la frontière non pas sur des éléments matériels, mais sur le sentiment de légitimité. À quoi renvoie cette notion dans le cadre sociolinguistique ? Si on suit le raisonnement de Didier de Robillard (1993 : 15), la légitimité renvoie à des « modalités d'existence des (variétés) de langues avec lesquelles la communauté linguistique entretient des

³ À cela il faudrait ajouter les mouvements socio-économiques et politiques des années 1990, dont la conséquence a été l'ouverture démocratique et l'assouplissement des lois en vigueur depuis les indépendances. Est ainsi établie la liberté d'expression qui conduit à la création de journaux privés (Le Messenger, La Nouvelle expression, Challenge Hebdo) et à l'ouverture de certaines pages en francanglais. La réception des lecteurs traduit alors un engouement pour ces pratiques jusque-là minorées. Le Popoli, journal satirique sous forme de bande dessinée, va jouer un rôle crucial dans la diffusion du francanglais qui entre dès lors dans les foyers et dans les cours de récréation. Depuis *Je vous souhaite la pluie* (roman d'Elisabeth Tchoungui publié en 2006), sa présence dans les romans est aujourd'hui banale.

rapports ». Ces procédés s'articulent sur deux grandes catégories : les critères sémiotiques (voir *supra*) et les comportements langagiers des locuteurs (qui révèlent leurs projections identitaires). Annette Boudreau (2016 : 110) montre que la légitimation doit précéder toute représentation systémique. Sur un plan épistémologique, cela conduit à privilégier des critères anthropologiques et historiques liés aux expériences, pour définir les frontières inter-linguistiques. Le cadre des contacts de langues devient alors non-opérateur ; ce sont les choix identitaires des locuteurs qui déterminent la nature du phénomène que le linguiste observe. Je vais traduire cela dans les situations camerounaises sous le prisme des rapports aux langues d'une part, et aux espaces d'autre part.

[Titre 2] 3.1 Des rapports instables aux langues

Comprendre le type de frontières établies ici revient alors à ramer à contre-courant des approches sémiotistes, pour valoriser des critères extralinguistiques comme éléments pertinents d'élaboration de frontières entre langues. Un de ces critères peut être, comme je l'évoque ci-dessus, le positionnement identitaire. Au Cameroun, c'est aussi cela qui permet au francanglais de faire sens, puisqu'il articule des valeurs à la fois cryptiques et relationnelles. Ce qui légitime généralement le francanglais c'est une référence (parfois implicite) à la catégorie « jeune ». Carole de Féral (2004 : 522) catégorise ainsi le francanglais comme un « sociolecte générationnel ». Or la catégorisation du francanglais ne dépend pas uniquement du critère d'âge : c'est parfois le projet du locuteur témoin, son port vestimentaire, ses fréquentations sociétales, son parler, qui sont priorisés (Valentin Feussi, 2008). L'usage du francanglais permet alors, *ponctuellement*, de passer des frontières – briser le mur intergénérationnel par exemple – pour instaurer dans le groupe un climat de confiance propice aux confidences. Le francanglais révèle ainsi des projets relationnels de locuteurs évoluant dans la catégorie « jeune », devenue floue, car il suffirait de manipuler ces ressources pour être accepté dans le groupe. Tout discours légitimement considéré comme francanglais devient dès lors une clé permettant d'ouvrir des portes à condition qu'on sache à quel moment en faire usage, mais qu'on peut perdre aussitôt que la place occupée ne serait plus légitime dans le groupe (d'autres critères pouvant intervenir assez rapidement, qui traduiraient une reconfiguration du groupe). Cette pratique implique alors des rapports instables aux frontières et aux langues.

Pour les locuteurs, la frontière sera liée au sentiment que les formes affichées traduisent ses catégorisations interprétatives et mouvantes. Comme le remarque Annette Boudreau (2016 : 138) pour le cas du *chiac*, les frontières sont très fluides. Elles dépendent du projet de chaque interprète : il ne serait donc pas étonnant, par exemple, que la description que je propose de l'extrait de Locko cité ci-dessus, soit appréhendée autrement par quelqu'un d'autre, chercheur ou non. C'est ainsi qu'une dénomination autre peut être proposée ailleurs pour un corpus identique (Annette Boudreau, 2016 : 132), puisqu'il n'y a pas de frontière objective entre les formes affichées. Ce fonctionnement pluriel n'est pas lié qu'aux langues, mais à la mobilité, aux rapports aux espaces également mouvants, comme nous allons le comprendre.

[Titre 2] 3.2 Des rapports changeants aux espaces

Les éléments d'historicisation du francanglais que je présente *supra* peuvent laisser penser que ce parler serait une production liée uniquement aux phénomènes migratoires, qu'il s'agirait alors d'une implantation circonstancielle et non ordinaire, liée aux rapports aux espaces de la ruralité/citadinité. Non seulement cette interprétation serait très partielle, mais elle nous ramènerait vers des frontières géographiques parfois non-pertinentes. Dans les usages, on remarque plutôt des stratégies de redéfinition de frontières, en fonction du caractère approprié ou non des espaces et des langues, par des interprètes qui peuvent par ailleurs, transformer ces éléments pour les rendre convenables à leurs projets.

Prenons l'exemple du groupe bamiléké. Une fois installés à Douala, les membres de ce groupe s'approprient des terres par des transactions commerciales dans les zones de New-Bell, tout en se constituant en communautés (jusque dans les années 1980), puis ils s'installent, – en tant que locataires, – dans différents autres quartiers avant d'irriguer les nouvelles zones d'extension de la ville (dès le début des années 1990) dans lesquelles l'occupation de l'espace correspond à la détention d'une richesse par des couches sociales faites de fonctionnaires, cadres moyens et chefs d'entreprises. Ce phénomène se comprendra si on revient aux années 1955-1956 (René Gouellain, 1973). Des membres du groupe Bamiléké, pour avoir compris que le français était langue du pouvoir et langue d'accès aux ressources économiques dans cette ville, choisissent de se l'approprier. Toutefois, ils se focalisent non pas sur les éléments formels et sur le système de cette langue, mais se concentrent sur l'image que projette le discours en français et sur le prestige que cela confère à son locuteur. Chacun s'efforce dès lors à parler ce qu'il identifie dans une situation comme du français, ce qui conduit à l'émergence de formes linguistiques identifiées ici comme du français et éventuellement autrement ailleurs.

Un autre groupe de migrants paraît pertinent pour comprendre le caractère expérientiel des frontières liées au francanglais : les « jeunes » de la rue, qui arrivent parfois dans les villes camerounaises sans attache familiale stable (Valentin Feussi, 2011). La stratégie principale exploitée pour s'intégrer dans la ville c'est donc la débrouille, qui les conduit à la rencontre de groupes différents dans la rue. Pour s'intégrer dans ces espaces, ils usent des mêmes stratégies que les « makro » *supra* : s'approprier différentes façons de parler, sachant que chacun des groupes rencontrés peut en avoir développé une pour se distinguer, en s'opposant aux « langues » valorisées dans la ville. La survie du « jeune » dépendra alors de sa capacité à aller de groupes en groupes tout en s'appropriant des parlers et francanglais différents. Il peut d'ailleurs faire preuve d'originalité en créant des termes distinctifs, s'il réussit à s'établir comme chef d'un groupe.

Loin d'être une pratique de « jeunes », ces rapports aux espaces (errance, rapprochement / distanciation de groupes, etc.) et aux langues apparaissent comme des phénomènes qui expliquent le répertoire pluriel au Camerounais plus généralement. Il est adossé au développement de compétences comme la mobilité et l'inventivité, qui apparaissent comme autant de repères d'élaboration de frontières entre langues. *Sera donc considérée comme francanglaise toute forme perçue comme telle par les participations* aux échanges dans une situation précise. Cette fluidité se comprend logiquement si on considère ces « langues » et frontières comme conséquences de parcours historiques et expérientiels qui s'articulent à une

mobilité importante pour comprendre les configurations sociétales actuelles. Les critères matériels et formels identifiés ci-dessus deviennent inadéquats. Parfois, la catégorisation d'un discours comme francanglais peut dépendre de phénomènes immatériels ayant établi la légitimité préalable du locuteur en tant que francanglophone. Cette interprétation échappe aux études orientées vers les représentations, finalement sémiotistes car elles ne sont pertinentes que mises en discours. Si on se penche sur l'ensemble du processus, on comprendra que la frontière linguistique émerge d'« une expérience *perceptive* non médiée par des signes. » (Claude Romano, 2010, 895). Ce n'est donc pas le corpus produit qui marque la frontière linguistique ; les frontières sont déjà là, et les éléments de corpus convoqués ne viennent que les afficher : elles sont établies par les expériences, les histoires des acteurs, que dévoilent comportements observables et formes linguistiques. Le sentiment de légitimité découle en fait d'une approche ontologique de la frontière.

[Titre 2] Conclusion

À la différence des approches matérielles, le rapport au monde, qui situe la réflexion sur un plan plus global que le sentiment de légitimité, apparaît donc comme fondamental pour PROBLEMATISER la notion de frontières/seuils entre les langues. La frontière devient à la fois une limite, une barrière, un entre-deux ponctuel, traduit et récuse les rapports d'autorité, renvoie à des configurations plurielles qui ne peuvent pas voiler la particularité d'un parler. Sur cette base, on comprend dès lors que ce qui fonde la légitimité du francanglais n'est pas une norme objective. Les locuteurs compensent la dévalorisation de leur parler par le développement de stratégies variées liées à leurs identités, histoires, projets. Sous cet angle, les frontières, les seuils tout comme les langues, apparaissent alors comme des phénomènes fonctionnant sous le mode du fugace, qui n'ont de sens qu'en rapport avec l'expérience sensible de l'interprète.

[Titre 2] Bibliographie

BOUDREAU, Annette, *À l'ombre de la langue légitime - L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classique Garnier, 2016.

BOUQUIAUX, Luc, GUARISMA, Gladys, MANESSY, Gabriel (éd.), *Problèmes de comparatisme et de dialectologie dans des langues africaines*, Paris, SELAF, CNRS, 1980.

CALVET, Louis-Jean, « La ville et la gestion in vivo des situations linguistiques » in L.-J. Louis-Jean CALVET et Auguste MOUSSIROU-MOUYAMA (éds.), *Le plurilinguisme urbain*, Didier Erudition et Institut de la Francophonie, pp. 11-30, 2000.

CANUT, Cécile, « Le nom des langues ou les métaphores de la frontière », *Ethnologies comparées* n°1, 2000, pp. 1-18.

ESSONO, Jean-Jacques, « "Le camfranglais" : un code excentrique, une appropriation vernaculaire du français » in Claude FREY, et Danièle LATIN, *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, AUPELF-UREF, 1997, pp.381-396.

FÉRAL, Carole de, *Pidgin-english du Cameroun*, Paris, Peeters/SELAF, 1989.

Normes bibliographiques : seule l'harmonisation de la bibliographie est impérative.

Ainsi toute la bibliographie peut apparaître ainsi :

Boudreau, Annette, *À l'ombre de la langue légitime - L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classique Garnier, 2016.

OU

Boudreau, A., 2016, *À l'ombre de la langue légitime - L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classique Garnier.

OU

Boudreau, Annette, 2016 : *À l'ombre de la langue légitime - L'Acadie dans la francophonie*, Paris : Classique Garnier.

OU

Etc.